ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 65884

Texte de la question

M. Patrick Malavieille attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation rencontrée par les familles en cette rentrée. La reconduction tout à fait positive de l'allocation de rentrée scolaire de 1 600 francs et qui concerne plusieurs millions de foyers n'atténuera pas complètement l'augmentation de plus de 4 % sur les fournitures scolaires. Le coût moyen évalué de 600 francs pour le primaire jusqu'à 4 700 francs pour une seconde en lycée professionnel pénalise fortement toutes les familles et particulièrement les plus modestes. Il lui semble justifié, dans la mesure où les prix des fournitures ne seront pas revus à la baisse, de s'interroger sur la réduction de la TVA à 5,5 % comme pour d'autres secteurs. Il souhaite connaître les dispositions qu'il compte prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les fournitures scolaires ne figurent pas, en tant que telles, sur la liste des biens et services auxquels les Etats membres sont autorisés à appliquer un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée. La mesure proposée serait dès lors contraire à nos engagements communautaires et n'est donc pas envisageable. Cela étant, les livres scolaires, qui constituent un poste de dépenses important pour les familles, bénéficient d'ores et déjà du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée.

Données clés

Auteur : M. Patrick Malavieille
Circonscription : Gard (4e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65884
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5292
Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 293